

COMPTE-RENDU DU CTL DU

23 AVRIL 2021

Ce compte-rendu sera plus court que d'habitude, car il y en a déjà eu d'autres, plus ou moins fidèles à la réalité, et il serait inutile de répéter des choses déjà dites. Cependant, nous tenons tout de même à mettre en évidence les points qui semblent essentiels et appellent des commentaires de notre part.

M Watré a moyennement apprécié le fait que nous ayons qualifié la DISI d' « inutile » de l'administration, peu nous importe le message est passé, la CGT a toujours été contre la mise en place de cette surcouche . De même, la menace du management Amazon et de l'industrialisation de l'éditique à Reims ne semble pas lui avoir plu. Difficile à entendre, mais encore plus difficile à envisager pour l'avenir des agents, mais il ne semble pas que le caractère humain soit une priorité dans notre direction, seuls les mots blessent.

Par exemple, concernant le fameux Blu Age (outil de transformation des progiciels COBOL en JAVA), il est des mots tabous, on n'a pas le droit de consigner dans un PV qu'il est déficient, le retour d'expérience de Châlons a été censuré, on considère que tout s'est bien passé. Bref, le mensonge et la censure en marche !

Budget : Demande de mise en place du processus de budget participatif

Concernant l'éditique à Reims, nous avons obtenu de la direction que les horaires d'embauche soient ramenés à 6h30 au lieu de 6h15. Nous répétons la revendication annexe de prendre en compte les congés scolaires dans le planning des ateliers EIFI, au cas où ils oublieraient... Quoi qu'il en soit, étant donné que les revendications de la pétition nationale ne sont pas prises en compte, nous avons voté contre la mise en place de cette trajectoire éditique.

À Strasbourg, l'atelier EIFI ferme, et les agents se voient forcés de faire une demande de mutation en service administratif. Nous avons voté contre.

Comme ces deux votes ont été unanimement contre, les deux points ont fait l'objet d'un autre CTL le 5 mai. Pendant ce CTL, nous avons soumis le directeur à la question pour lui faire vraiment avouer que son bilan est très négatif : Fermeture de beaucoup de services (ADO, AT, EIFI ...) et peu d'ouvertures. Et durcissement des conditions de travail pour les services rescapés. Son départ sera vécu comme un soulagement.

Nous en sommes venus au sujet du télétravail. Les ESI ne sont pas égales sur ce point. Certains volontaires sont empêchés tandis qu'ailleurs d'autres y sont basculés de force. Les conséquences d'isolement peuvent être graves . A la DDFIP de Nancy, par exemple, deux agents en télétravail contraints se sont suicidés . Notre opinion sur le télétravail est qu'il doit rester une option offerte aux agents et non une obligation pour des raisons économiques. En effet, profitant de la crise sanitaire, la DGFIP a lancé une course au télétravail entre les directions locales dans un but précis : diminuer la surface des locaux en mettant en place le concept de bureaux partagés et diminuer les coûts indirects de personnels (chauffage, électricité, téléphone, etc.) pour les reporter sur les agents.

C'est pourquoi nous revendiquons à la CGT la mise en place d'une indemnité de frais de télétravail et la fourniture de mobilier de bureau au domicile pour que les conditions de télétravail soient aussi favorables qu'en direction.